

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE PISCINES

Destinataires :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE - PRÉSIDENT COMMUNAUTÉ DE
RECREA BRIARE - DIRECTEUR RECREA BRIARE
RECREA BRIARE - DIRECTRICE RECREA BRIARE
SAUR - SAUR

Dossier suivi par : Laëtitia PAJADON

Téléphone : 02.38.77.31.40

courriel : laetitia.pajadon@ars.sante.fr

Veillez trouver ci-dessous les résultats des prélèvements effectués dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux de piscines :

Installation concernée : **PISCINE BRIARE**

Date du prélèvement : **31/07/2024**

Laboratoire : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL)

Prélevé par : CARSO-EV

N° de prélèvement(s) : 00161653 00161654 00161655

Résultats des mesures terrain		Limites de qualité	Références de qualité	BASSIN LUDIQUÉ	BASSIN RECEPTION DE TOBOGGAN	GRAND BASSIN
Heure du prélèvement				11h55	11h25	12h17
pH	unité pH	[6,9 ; 7,7]	-	7,3	7,3	7,2
Chlore disponible	mg(Cl ₂)/L	[2,0 ; 5,0]	-	3,2	2,5	3,1
Chlore total	mg(Cl ₂)/L	-	-	3,7	3,0	3,3
Chlore combiné	mg(Cl ₂)/L	0,6	-	0,5	0,5	0,2
Acide isocyanurique	mg/L	75	-	25	26	25
Fréquentation instantanée		-	-	2	5	20
Température de l'eau	°C	-	-	30,1	30,1	30,3
Transparence qualitative *		-	-	0	0	0

* 0 = transparence bonne ; 1 = transparence mauvaise

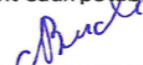
Résultats des analyses laboratoire		Limites de qualité	Références de qualité	BASSIN LUDIQUÉ	BASSIN RECEPTION DE TOBOGGAN	GRAND BASSIN
Staphylocoques pathogènes par 100ml	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	-	100	4	8	1
Pseudomonas aëruginea par 100ml	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1
Entérocoques /100ml-MS	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1
Chlorures	mg/L	-	250	170	170	170
Carbone organique total	mg(C)/L	-	5	3,7	3,4	3,3

* Référence de qualité pour les trihalométhanes(4 substances) = 20 µg/l pour les bains à remous

CONCLUSION SANITAIRE :

L'eau des 3 bassins est conforme aux exigences de qualité définies par la réglementation en vigueur.

Pour la Directrice générale
Pour la Directrice départementale du Loiret
Le référent eaux potables et de loisirs



Nicolas BUCKENMEIER

Ce bulletin doit rester affiché jusqu'à son remplacement par un bulletin plus récent